Commission Locale de l'Eau

Compte-rendu

/

Compte-rendu

Commission Locale de l'Eau

Jeudi 8 février 2024

SYNTHESE

Les points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la CLE du 13 juin 2023
- Point d'info : avis rendus par la CLE depuis la réunion du 13 juin 2023
- Présentation : rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant le SAGE de l'Arve
- Pour validation : rapport d'activité du SAGE de l'Arve 2023
- Pour validation : Tableau de bord des indicateurs du SAGE de l'Arve 2022
- Pour validation : projet de guide « SAGE et urbanisme »
- Point d'info : volet QUANTITATIF du SAGE de l'Arve
- Point d'info : projet de stratégie « QUALITE » du SAGE de l'Arve
- Points divers

Annexes :

- Diaporama de présentation

Le jeudi 8 février 2024 à 16h30, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à la salle des fêtes de Fillinges, sous la présidence de M. Martial SADDIER, Président de la CLE.

Liste des présents :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

M. Martial SADDIER (Département de la Haute-Savoie)
M. Bruno FOREL (CC des Quatre Rivières)
M. Antoine VALENTIN (CC des Quatre Rivières)
Mme Isabelle ROSSAT-MIGNOD (CC du Genevois)
M. Nicolas LAKS (CC du Genevois)
M. Sébastien JAVOGUES (CC Arve & Salève) reçoit pouvoir de **M. Hervé VILLARD** (SM3A)
M. Lucas PUGIN (CC Arve & Salève)
M. Fabrice GYSELINCK (CC Cluses Arve et Montagnes) reçoit pouvoir de **Mme Chantal VANNSON** (CC Cluses Arve et Montagnes)
M. Robert BURGNIARD (Annemasse Agglo) reçoit pouvoir de **Mme Colette BOEX** (CC du Pays Rochois)
M. Maurice LAPERROUSAZ (Annemasse Agglo)
M. Alain ROGER (CC Pays du Mont-Blanc)
M. Serge REVENAZ (CC Pays du Mont-Blanc)
M. Jean-François BOSSON (CC de la Vallée Verte)
M. Patrick VIALE (CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc)
M. Daniel BUFFLIER (CC du Pays Rochois) reçoit pouvoir de **M. Matthieu BACH** (CC du Pays Rochois)
Mme Aline WATT-CHEVALLIER (SM3A) reçoit pouvoir de **Mme Mireille MARTEL** (SM3A)

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES UTILISATEURS ET USAGERS :

Chambre de Commerce et d'Industrie, représentée par M. Eddi ETIENNE reçoit pouvoir de **l'Agence Savoie Mont-Blanc**
Union des Forestiers privés de Haute-Savoie, représentée par M. Clet GENTRIC
Comité Départemental de Haute-Savoie de Canoë-Kayak et Sports de pagaie, représenté par M. Patrick OROSZ
Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, représentée par M. Yann MAGNANI
AAPPMA du Faucigny, représentée par M. Franck MARGAS
AAPPMA du Chablais Genevois, représentée par M. CROLA
ATMB, représentée par M. Gaëtan MASSON
UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par M. Jean-Pierre SERRET
Fédération des Entrepreneurs et Artisans du BTP de Haute-Savoie, représentée par M. Arnaud DECARROUX
Domaines Skiables de France, représentés par M. Luc MARCHAND
France Nature Environnement 74, représentée par M. Thierry DECURNINGE
UFC « Que choisir », représenté par M. Joël PRIETO
EDF, représenté par Mme Gilette GUIDET et Mme Sandrine PIERLOT

COLLÈGE DE L'ETAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

Direction Départementale des Territoires 74 représentée par M. Damien ASSADET reçoit pouvoir de **la Direction Départementale de la Protection des Populations**
Agence de l'Eau RMC, représentée par Mme Géraldine SENACQ reçoit pouvoir du **Service Restauration des Terrains de Montagne**

REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE SUISSE (voix non délibérative) :

Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, représenté par M. Hervé FAUVIN

Assistaient également :

Mme Claire BRIVET – SM3A
Mme Marie BAR – SM3A / SAGE
Mme Liana REUILLY – SM3A / SAGE
Mme Fabienne GROSJEAN – Département de la Haute-Savoie

Liste des absents représentés :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

Mme Chantal VANNSON (CC Cluses Arve et Montagnes) donne pouvoir à **M. Fabrice GY-SELINCK** (CC Cluses Arve et Montagnes)
M. Matthieu BACH (CC du Pays Rochois) donne pouvoir à **M. Daniel BUFFLIER** (CC du Pays Rochois)
Mme Colette BOEX (CC du Pays Rochois) donne pouvoir à **M. Robert BURGNIARD** (Annemasse Agglo)
Mme Mireille MARTEL (SM3A) donne pouvoir à **Mme Aline WATT-CHEVALLIER** (SM3A)
M. Hervé VILLARD (SM3A) donne pouvoir à **M. Sébastien JAVOGUES** (CC Arve & Salève)

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES UTILISATEURS ET USAGERS :

L'Agence Savoie-Mont-Blanc donne pouvoir à **la Chambre de Commerce et d'Industrie** représentée par M. Eddi ETIENNE

COLLÈGE DE L'ETAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

Direction Départementale de la Protection des Populations 74 donne pouvoir à la **Direction Départementale des Territoires 74**, représentée par M. Damien ASSADET
Service Restauration des Terrains de Montagne donne pouvoir à l'**Agence de l'Eau**, représentée par Mme Géraldine SENACQ

Liste des excusés / absents non représentés :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

M. Éric FOURNIER (Région Auvergne Rhône-Alpes)
M. Christophe FOURNIER (Région Auvergne Rhône-Alpes)
Mme Sylviane NOEL (Région Auvergne Rhône-Alpes)
M. David RATSIMBA (Département de la Haute-Savoie)
Mme Aurore TERMOZ (Département de la Haute-Savoie)
M. Pierre-Jean CRASTES (CC du Genevois)
M. Amar AYEB (CC du Genevois)
M. Joel VAUDEY (CC des Montagnes du Giffre)
M. Stéphane BOUVET (CC des Montagnes du Giffre)
M. Frédéric CAUL-FUTY (CC Cluses Arve et Montagnes)
M. Jérôme PRALONG (CC Cluses Arve et Montagnes)
M. Christian HENON (CC Cluses Arve et Montagnes)
Mme Anny MARTIN (Annemasse Agglo)
M. Jean-Luc SOULAT (Annemasse Agglo)
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI (Annemasse Agglo)
M. Jean-Pierre JOURNE (Annemasse Agglo)
M. Stéphane ALLARD (CC du Pays du Mont-Blanc)
M. Jean-Luc MATTEL (CC du Pays du Mont-Blanc)
M. Jean-Michel PAGET (CC du Pays du Mont-Blanc)
Mme Fabienne SCHERRER (CC de la Vallée verte)
M. Nicolas EVRARD (CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc)
M. Stéphane VALLI (CC Faucigny Glières)
M. Jean-Pierre MERMIN (CC Faucigny Glières)
M. Christophe PERY (CC Faucigny Glières)
M. Jean-Charles MOGENET (SM3A)

M. André PERRILLAT-AMEDE (SM3A)
Mme Agnès GAY (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES UTILISATEURS ET USAGERS :

Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
PREAUVIVE – RGSEVVA
Comité Départemental de Pilotage du Canyonisme en Haute-Savoie
Association Nationale des Maires des Stations de Montagne
Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie
SNDEC
Pôle Excellence Bois
Pro Mont-Blanc
Mountain Wilderness France
Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie – ASTERS
Fédération électricité autonome française
ENEDIS
SNCF

COLLÈGE DE L'ETAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

Mme le Préfet Coordonnateur de Bassin
M. le Préfet de la Haute-Savoie
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités 74
Agence Régionale de Santé
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement AURA
Groupement de gendarmerie
Office National des Forêts
Office Français pour la Biodiversité
Météo France

REPRÉSENTANTS DU TERRITOIRE SUISSE (voix non délibérative) :

Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman
Electricité d'Emosson

RÉCAPITULATIF DES PARTICIPANTS :

Collège	**Présents**	**Représentés** (mandats)	**Absents / excusés**	**Total**
Elus	16	5	27	48
Usagers	13	1	14	28
Etat	2	2	9	13
Total voix délibératives	**31**	**8**		**39**
Représentants Suisse	1		2	3
Invités	4			4

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. Approbation du compte rendu de la CLE du 13 juin 2023
2. Point d'info : avis rendus par la CLE depuis la réunion du 13 juin 2023
3. Présentation : rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant le SAGE de l'Arve
4. Pour validation : rapport d'activité du SAGE de l'Arve 2023
5. Pour validation : Tableau de bord des indicateurs du SAGE de l'Arve 2022
6. Pour validation : projet de guide « SAGE et urbanisme »
7. Point d'info : volet QUANTITATIF du SAGE de l'Arve
8. Point d'info : projet de stratégie « QUALITE » du SAGE de l'Arve
9. Points divers

INTRODUCTION

M. SADDIER salue les personnes présentes à cette séance plénière de la CLE du SAGE de l'Arve (services de l'Etat, élus, partenaires de la CLE). Il remercie le SM3A qui a organisé la séance de ce soir, ainsi que le Maire de Fillinges et Président du SM3A, pour son accueil sur sa commune.
M. SADDIER salue la mémoire de M. Luc PATOIS, membre de la CLE, décédé récemment. En tant que salarié puis Président du SRB, Luc PATOIS s'est engagé pendant de nombreuses années sur les thématiques liées à la ressource en eau et à l'assainissement. Il propose à l'Assemblée une minute de recueillement.
M. Antoine VALENTIN, présent ce soir, maire de St Jeoire, a pris la suite de L. PATOIS au sein de la CLE. **M. SADDIER** lui souhaite la bienvenue.
M. SADDIER signale également un changement d'élu représentant la 2CCAM à la CLE : M. Jérôme PRALONG remplace M. Philippe SIMONETTI.

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 13 JUIN 2023

M. SADDIER soumet au vote de la CLE le compte-rendu de la dernière séance plénière de la CLE du 13 juin 2023.

- Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 POINT SUR LES AVIS RENDUS PAR LA CLE DEPUIS LE 13 JUIN 2023

Depuis le 13 juin 2023 (dernière réunion pleinière), la CLE s'est prononcée sur 8 dossiers réglementaires (saisine par la DDT). **M. SADDIER** rappelle que le Bureau de la CLE a délégation pour rendre des avis sur les dossiers réglementaires, la fréquence annuelle des réunions ne permettant pas à la CLE de suivre le rythme soutenu des consultations.

Tous les avis signés par le Président de la CLE sont disponibles sur le site du SAGE de l'Arve : https://www.sage-arve.fr/la-cle/#avis .

M. SADDIER récapitule les avis rendus (cf tableau ci-après). Ces éléments n'appellent pas d'observation de la part des membres de la CLE.

Dossier	Pétitionnaire	Avis rendu par la CLE
Travaux de confortement et mise en conformité des systèmes d'endiguement de l'Arve sur les communes de Bonneville et d'Ayse	SM3A	Avis favorable
Projet de captage (AEP et neige) sur le torrent du Boutigny – commune de Taninges	Commune de Taninges	**1- La CLE est favorable à la mise en place dès à présent du prélèvement hivernal et estival à des fins d'alimentation en eau potable dans le Boutigny pour répondre à la demande de l'ARS.** Cette autorisation est temporaire et doit s'accompagner de la mise en œuvre par le pétitionnaire : - D'outils de connaissance et de contrôle du débit du Boutigny, permettant de fiabiliser les données hydrologiques. - D'une étude spécifique relative à l'évaluation des débits dans le temps au regard de l'impact du changement climatique. Ces données seront représentées à la CLE dans un délai de 3 ans. **2- La CLE n'est pas favorable à un prélèvement dans le Boutigny destiné à un réassort hivernal de la retenue de la Ramaz au vu des éléments contenus dans le dossier.** La CLE demande au pétitionnaire de réaliser une étude alternative au réassort hivernal compte tenu de la présence d'autres ressources potentielles d'eau. Le pétitionnaire présentera cette étude complémentaire à la CLE dans un délai de 3 ans. Une exception sera faite pour les périodes de très forts redoux avec une limite pluie-neige élevée : dans ce cas, le prélèvement dans le Boutigny pour un réassort hivernal sera exceptionnellement autorisé. Les conditions de ce prélèvement exceptionnel devront être fixées par les services de l'Etat. **La CLE demande donc qu'une autorisation temporaire d'exploitation de la prise d'eau soit mise en place pour une durée de 3 années**. A l'issue de cette période, le pétitionnaire présentera à la CLE les études complémentaires ainsi que les éléments de suivi et de contrôle qu'il aura mis en place. **La CLE statuera alors sur la possibilité de pérenniser ce prélèvement.**

Dossier	Pétitionnaire	Avis rendu par la CLE
Mise en place de 4 piézomètres dans le cadre du projet de sécurisation des passages à niveau de la vallée de l'Arve (Communes de Saint-Pierre-en-Faucigny, Ayze, Bonneville et Cluses)	Département de la Haute-Savoie	Avis favorable. La CLE demande au pétitionnaire de prendre en compte en phase chantier la présence d'éventuelles espèces végétales invasives : attention à ne pas favoriser leur dissémination. La CLE attire cependant l'attention du porteur de projet sur la nécessité de protéger la ressource souterraine tant en quantité qu'en qualité. Les piézomètres seront réalisés en zone urbaine, à proximité de secteurs présentant une circulation routière conséquente, avec potentiellement des risques de collision ou de ruissellement de substances polluantes au niveau des têtes de forage. - La CLE demande que toutes les précautions soient prises tant en phase chantier qu'en phase exploitation pour qu'il n'y ait aucune communication entre la surface et la nappe profonde (étanchéité des ouvrages). - La CLE insiste sur la nécessité de PROTEGER SUFFISAMMENT LES TETES DE FORAGE : surélévation, signalisation adaptée, si besoin dispositifs de protection adaptés. - La CLE demande à ce que les piézomètres soient obturés une fois leur usage terminé.
Mise en place d'un piézomètre sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois	CCG	Avis favorable La CLE demande au pétitionnaire de prendre en compte en phase chantier la présence d'éventuelles espèces végétales invasives : attention à ne pas favoriser leur dissémination.
Mise en place de deux piézomètres sur la commune de Marignier	SNCF réseau	Avis favorable La CLE demande au pétitionnaire de prendre en compte en phase chantier la présence d'éventuelles espèces végétales invasives : attention à ne pas favoriser leur dissémination.
Réalisation d'un pompage d'essai dans le cadre de l'étude de l'aquifère d'Arthaz	Annemasse Agglo	Avis favorable
Renouvellement d'autorisation d'exploitation de la centrale d'Arthaz – communes d'Arthaz-Pont-Notre-Dame et Reignier Esery	EDF	Avis favorable avec prescriptions : - Inventaire des espèces exotiques envahissantes avant le démarrage du chantier - Autosurveillance de la passe à poissons par caméra vidéo - Élargissement de la période de sensibilité pour les travaux (prise en compte ombre commun) - Validation des plans détaillés des ouvrages de franchissement par l'Etat - OFB

Dossier	Pétitionnaire	Avis rendu par la CLE
Travaux d'aménagement hydraulique sur le torrent de Blaitière – commune de Chamonix Mont-Blanc	SM3A	Avis favorable

Une demande d'avis est encore en cours : dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par le SM3A pour les travaux de confortement et l'autorisation du système d'endiguement de Magland Centre, composé des digues de Gravin et du Val d'Arve, ainsi que les travaux de restauration de l'Arve sur la commune de Magland.

3 PRESENTATION : RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) CONCERNANT LE SM3A ET LE SAGE DE L'ARVE

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) pour les exercices 2017 à 2021. Dans ce cadre, la CRC a été amenée à expertiser le fonctionnement et la mise en œuvre du SAGE de l'Arve.

M. SADDIER n'a pas été sollicité officiellement dans le cadre de cette inspection, malgré ses fonctions de Président de la CLE du SAGE de l'Arve. Il a pris l'initiative de rencontrer les inspecteurs de la CRC afin de faire le point avec eux sur le SAGE. A cette occasion, il a pu démontrer que la période de non fonctionnement de la CLE entre 2021 et 2023 avait été causée par des problèmes de désignation de représentants de différentes instances, suites aux élections municipales, départementales et régionales. Or l'arrêté de recomposition de la CLE ne peut être signé par le Préfet tant que toutes les désignations n'ont pas été faites. Il ne s'agissait nullement d'un manquement ou d'une volonté délibérée de freiner la mise en œuvre du SAGE. Le COVID a également décalé certaines échéances électorales, ce qui a encore complexifié la situation.

M. SADDIER précise que cette situation ne devrait plus se reproduire à l'avenir, du fait d'évolutions réglementaires prochaines du fonctionnement des SAGE. En tant que Président du Comité de bassin, il a proposé de caler le renouvellement des membres des CLE sur les périodes d'élections municipales, afin de simplifier les modalités de désignation. Les modifications de composition de la CLE en cours de mandat ne bloqueront plus le fonctionnement de la CLE.

M. SADDIER explique que la CRC a aussi demandé de clarifier la délégation donnée aux Vice-présidents désignés au sein de la CLE afin de permettre le fonctionnement de l'instance y compris en l'absence du Président.

Suite à une interrogation de **N. LAKS**, **M. SADDIER** confirme que toutes les recommandations faites par la CRC ont été prises en compte. La principale consistait à relancer le travail de la CLE et c'est bien ce qui a été fait (cf. le rapport d'activité 2023 fourni en préparation à la séance).

Un an après le passage de la CRC, il est généralement demandé aux EPCI audités d'envoyer un courrier pour faire le point sur la mise en œuvre des recommandations faites suite au contrôle.
➔M. SADDIER, en tant que Président de la CLE, propose de s'inscrire dans cette même logique. Il enverra prochainement un courrier à l'attention de la CRC indiquant tout ce qui a été mis en place depuis février 2023.

4 POUR VALIDATION : PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITE DU SAGE 2023

Le projet de rapport d'activité est présenté succinctement par **M. BAR**, qui commente quelques graphiques de synthèse.
Pour **M. SADDIER**, la mise en œuvre des actions du SAGE est satisfaisante, hormis pour le volet Eaux Pluviales qui reste à travailler.

M. SADDIER soumet au vote de la CLE le projet de rapport d'activité du SAGE 2023.

- Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 POUR VALIDATION : PROJET DE TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DU SAGE (mise à jour 2022)

La réalisation d'un tableau de bord des indicateurs du SAGE constitue une obligation fixée par le code de l'environnement (article R212-34).

Un premier projet de recueil d'indicateurs a été élaboré en 2021, sur la base des données de l'année 2020. Il a reçu l'approbation de la CLE lors de la séance du 13 juin 2023.

➔Sur la base de ce projet, les indicateurs ont été mis à jour en 2023 avec les données 2022. Le rapport correspondant a été transmis aux membres de la CLE pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le projet de tableau de bord (mise à jour 2022) est présenté par **M. BAR**.

M. SADDIER soumet au vote de la CLE le projet de tableau de bord des indicateurs du SAGE 2022.

- Le tableau de bord est adopté à l'unanimité.

6 POUR VALIDATION : PROJET DE GUIDE « SAGE ET URBANISME »

L'eau est au cœur des politiques d'aménagement du territoire. Le SAGE de l'Arve, approuvé en juin 2018 par arrêté préfectoral, constitue le fondement de la politique locale de gestion de l'eau dans le bassin versant de l'Arve. Bâti collectivement en fixant des objectifs et des règles, il fixe une feuille de route pour une gestion partagée et durable de l'eau.
Dans ce contexte, il est essentiel que les documents d'urbanisme intègrent les enjeux et les préconisations du SAGE. Pour aider les collectivités et les prestataires en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme, un projet de guide « SAGE et Urbanisme » a été rédigé.

M. SADDIER insiste sur la notion de « GUIDE » : il s'agit d'un outil pour sensibiliser et partager les enjeux du SAGE, mais aucunement d'une obligation. Le guide n'est pas la loi : il doit apporter des informations et ne pas constituer une injonction.

M. BAR rappelle les objectifs du guide et présente sa structuration.
➔Le projet de guide a été transmis aux membres de la CLE pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

M. SADDIER insiste sur le fait que de nombreux documents sont envoyés aux membres de la CLE pour préparer la séance de travail. L'objectif n'est pas de les présenter dans leur intégralité mais d'ouvrir le débat et de faire des observations ou de poser des questions en séance.

M. SADDIER soumet au vote de la CLE le projet de guide « urbanisme et SAGE ».

- Le guide est adopté à l'unanimité.

M. SADDIER valide le principe de sa présentation aux acteurs du territoire (collectivités et prestataires urbanistes) pour leur information (date à caler courant 2024).

7 POINT D'INFO : AVANCEMENT DU VOLET QUANTITATIF

Rappel du Contexte

M. SADDIER rappelle l'importance de ce sujet à l'échelle du bassin de l'Arve. Les questions de solidarité entre les territoires, de maillage à grande échelle, mais aussi de limites à se donner sur les prélèvements, en lien avec le développement des territoires, sont cruciales. La reprise des études quantitatives sur les territoires prioritaires du SAGE de l'Arve constitue une attente forte de l'agence de l'eau.

M. BAR donne quelques éléments de contexte. En application de la disposition QUANTI-4 du SAGE de l'Arve, le SM3A a lancé en janvier 2018 des études quantitatives sur les bassins versants du Foron du Chablais Genevois, de la Menoge, du Foron Rochois et du Nant de Sion (sur le territoire du Genevois, une étude quantitative spécifique a été menée par la Communauté de Communes du Genevois).
Les 4 premières phases ont été validées successivement entre janvier 2018 et avril 2020.

A partir d'avril 2020, le déroulement de la prestation a été stoppé :

- En premier lieu suite à l'épisode de crise sanitaire, qui a freiné les possibilités de réunion et de concertation.
- En second lieu du fait d'un problème de désignation des membres de la CLE, instance désignée pour suivre les prestations. La CLE a cessé de fonctionner entre juin 2021 et février 2023.

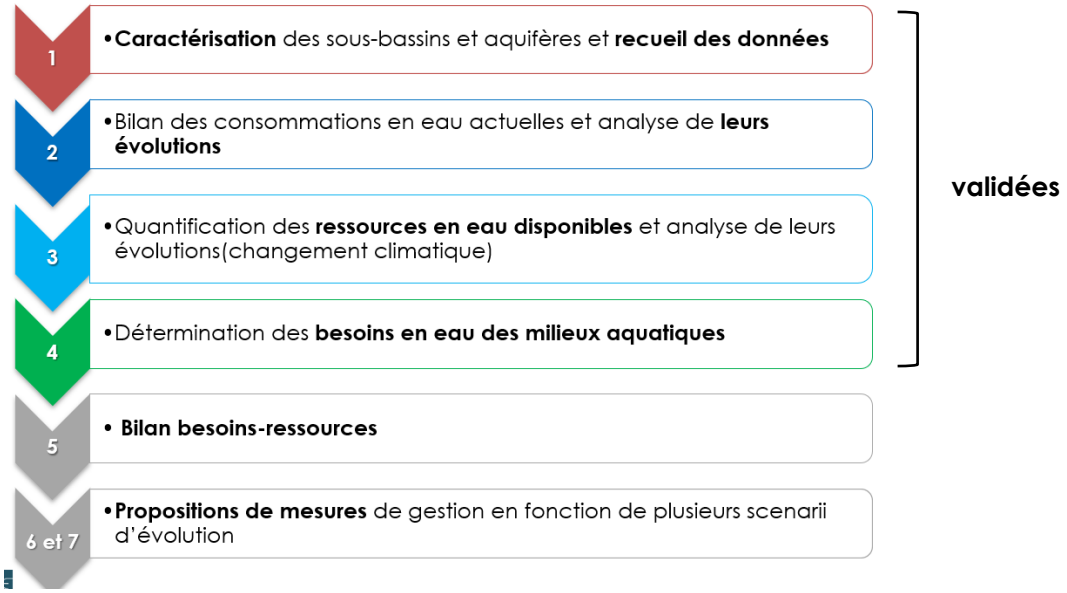

Décision du Bureau de la CLE (mars 2023) et de la CLE (juin 2023)

- Du fait de l'obsolescence de certaines données, il n'est pas possible de baser le bilan besoins-ressources (phase 5) uniquement sur les données déjà collectées (antérieures à 2018) et analysées entre 2018 et 2020.
- Le marché actuel sera clôturé et une nouvelle prestation sera relancée pour les phases 5, 6 et 7. Elle se basera en partie sur le travail déjà effectué, mais certaines données seront complétées avec des éléments plus récents (2018 à 2023).
- Pour des facilités d'organisation du travail et de bonne compréhension des rendus, la nouvelle prestation ne sera pas allotie : même prestataire sur les 3 bassins versants prioritaires.
- Il n'y aura pas de lot spécifiquement dédié à la concertation.

Avancement

- Un nouveau marché a été notifié début 2024.
- Attributaire : Suez Consulting SAFEGE SAS
- Les prestations ont démarré le 1er février 2024.
- Le marché a une durée prévisionnelle de 2 années.
- Le plan de financement envisagé est le suivant : 70% agence de l'eau, 10% département et 20% d'autofinancement du SM3A

La mission sera suivie par le Bureau de la CLE. **La CLE sera tenue au courant de l'avancement de la mission et les principaux résultats feront l'objet d'une présentation et d'une validation en CLE.**

M. SADDIER remercie le SM3A qui met à disposition son personnel pour mener à bien les actions et les études identifiées dans le SAGE.

M. SADDIER salue également l'agence de l'eau, qui a débloqué un financement exceptionnel à hauteur de 70%. Le Département, qui normalement n'intervient plus sur des opérations de fonctionnement, va également débloquer un financement exceptionnel de 10% afin d'atteindre les 20% d'auto-financement pour le SM3A.

N. LAKS s'interroge sur les échéances qui ont été fixées au Bureau d'étude afin de ne pas dépasser la durée prévisionnelle de 2 ans et d'éviter de rencontrer à nouveau l'écueil de l'obsolescence de la donnée. Il souhaite savoir si des rendus intermédiaires sont prévus.
M. BAR explique que l'étude est découpée en 7 phases, qui comprennent chacune des délais de réalisation actés dans le marché et rappelés dans les ordres de service émis au démarrage de chaque phase. La première année de travail sera principalement consacrée à la collecte de données complémentaires et la reprise du travail déjà réalisé. La seconde année, des décisions et des arbitrages politiques seront à prendre sur la base des éléments techniques fournis par le prestataire. Elle indique qu'un courrier d'information sur la reprise de ces études et l'annonce de prochains échanges avec le prestataire retenu sera envoyé aux membres de la CLE prochainement.

M. SADDIER accorde une grande importance au respect des délais annoncés, afin de pouvoir valider les résultats de l'étude avant les prochaines élections municipales.

8 POINT D'INFO : PROJET DE STRATEGIE « QUALITE » DU SAGE DE L'ARVE

M. BAR donne quelques éléments de contexte sur le volet QUALITE du SAGE de l'Arve et ses 3 dispositions :

OBJECTIF GÉNÉRAL	Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles		
Sous-objectif	Poursuivre la réduction des contaminations par les pollutions organiques et par les substances dangereuses		Bâtir et mettre en œuvre une stratégie globale de réduction des rejets polluants
N° DISPOSITIONS (QUALI)	QUALI-1	QUALI-2	QUALI-3
	POURSUIVRE LA RÉDUCTION DES REJETS INDUISANT DES POLLUTIONS ORGANIQUES	SUPPRIMER LES REJETS DE SUBSTANCES DANGEREUSES CONNUES	AMÉLIORER LES CONNAISSANCES POUR DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES REJETS POLLUANTS ET METTRE EN ŒUVRE CETTE STRATÉGIE

La disposition QUALI-3 précise que : « *Il est nécessaire qu'une stratégie globale de réduction des rejets polluants soit élaborée par la structure porteuse du SAGE en lien avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics à compétence assainissement collectif, puis mise en œuvre sur le territoire du SAGE par l'ensemble des acteurs opérationnels : collectivités et acteurs économiques* ».

Un travail de synthèse sur les éléments de diagnostic de la qualité des cours d'eau a été réalisé par le SM3A, avec une identification des principaux enjeux. De premières orientations d'actions pour l'élaboration d'une stratégie ont été proposées.

Le Bureau de la CLE a acté le 12 janvier dernier la poursuite du travail pour l'élaboration d'une stratégie « qualité » à l'échelle du territoire du SAGE. Deux pistes de travail ont été évoquées :

1- Organisation d'une journée thématique « qualité » destinée aux maîtres d'ouvrage potentiels

Objectif : rappeler les contraintes réglementaires, présenter des exemples, détailler les dispositifs d'accompagnement financier.
Il s'agit d'insuffler aux maîtres d'ouvrage potentiels l'envie et la motivation de se lancer dans des projets.

Lors du dernier Bureau de CLE, il avait été envisagé d'organiser cette journée au printemps 2024. Après réflexion, il s'avère plus judicieux de décaler cet événement début 2025. Le 12ème programme d'aide de l'agence de l'eau sera alors adopté et des éléments beaucoup plus précis en matière de financement pourront être apportés aux porteurs de projet.
➔**M. SADDIER valide ce report, qui lui parait être de bon sens.**

2- Ateliers de travail sur le thème de la qualité

Objectif : travailler avec les membres de la CLE élargie (ajout des collectivités en charge du petit cycle de l'eau) : appropriation collective du diagnostic, échanges sur le projet de stratégie. A considérer dans le contexte plus large d'élaboration du 12ème programme de l'agence et de mise à jour de l'état des lieux du SDAGE 2028-2033.
G. SENACQ soutient l'initiative du SM3A d'organiser ces ateliers, qui permettront de dynamiser les échanges de la CLE sur le sujet de la qualité.
➔**M. SADDIER valide l'organisation de ces ateliers de travail.**
Une note spécifique sur leur déroulement lui sera transmise.

M. SADDIER revient sur le dispositif Arve Pure, qui constitue la plus grosse opération collective mise en œuvre sur le bassin Rhône-Méditerranée. Les entreprises ont été sollicitées sur la base du volontariat et ont été nombreuses à « jouer le jeu ».
En ce qui concerne le bon état des masses d'eau, **M. SADDIER** pondère les résultats affichés sur les niveaux de qualité. En application de la Directive cadre sur l'Eau, de très nombreux paramètres sont mesurés. Il suffit d'une ou deux non conformités sur un paramètre pour que la masse d'eau soit déclassée. Du fait du contexte, certaines masses d'eau n'atteindront jamais le bon état. Il cite le cas de l'Etang de Berre, qui a comme objectif l'atteinte du bon état en 2027.
La situation n'est donc pas toujours aussi défavorable qu'il n'y parait. Certaines problématiques sont cependant prégnantes, comme par exemple la question des perchlorates dans la nappe du Genevois. Il rappelle qu'en 1919, c'est le ministère des armées qui a enjoint les usines productrices de cheddite sur le secteur de Chedde – Passy à se débarrasser de leurs stocks de perchlorates dans l'Arve.

Suite à une question de **P. OROSZ**, **M. SADDIER** s'exprime sur la question des déchets plastiques issus des décharges que l'on retrouve dans les cours d'eau. Il rappelle que le SM3A, l'agence de l'eau, le Département et l'Etat ont décidé collectivement de prendre en charge la réhabilitation d'une décharge historique située en bord d'Arve à l'aval de Bonneville, dans l'espace Borne – Pont de Bellecombe (RD14).
Le Président du SM3A a réussi à obtenir l'exonération de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), ce qui représente une économie de 8 millions d'euros.

B. FOREL rappelle le plan de financement de cette opération :

- Etat (fond vert) : 2 M €
- Agence de l'eau : 1,712 M€
- Département : 1,712 M€
- SM3A : 1,356 M€

Il ajoute que cette opération est particulièrement complexe techniquement et réglementairement, mais aussi très coûteuse. Elle ne touche pas la qualité de l'eau au sens strict, mais plutôt la qualité des milieux.

D. ASSADET remercie l'investissement du SM3A et du Département sur ce dossier.

M. SADDIER propose de présenter ce dossier lors de la prochaine CLE. Il s'agit en effet d'un projet emblématique, qui permettra la résorption de l'une des deux décharges majeures identifiées dans le Plan pêche porté par le Département (l'autre étant située sur le bassin versant des Dranses).

9 QUESTIONS DIVERSES

Information : lancement de la préparation du SDAGE et du programme de mesures 2028-2033 du bassin Rhône-Méditerranée

Une consultation technique est actuellement en cours (15 janvier au 31 mai 2024) concernant l'actualisation de l'évaluation de l'impact des pressions pouvant être à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état des masses d'eau en 2033. Ce dossier sera traité lors du prochain Bureau de la CLE du 8 mars.

Bilan sur les données météorologiques collectées en Haute-Savoie en novembre et décembre 2023

M. SADDIER fait part aux membres de la CLE des précipitations record enregistrées sur ces 60 jours :

- 1000 mm au Grand Bornand
- Aux contamines-Montjoie, dépassement du cumul maximal enregistré
- A Chamonix, 1 mm en dessous du record
- A Vallorcine, 1200 mm

Tous ces chiffres montrent clairement que les tendances envisagées dans l'étude prospective menée par l'agence de l'eau sur les débits du Rhône en 2055 se confirment. En montagne, les débits vont augmenter en moyenne de 30% l'hiver et diminuer de 30% l'été. Comme les événements extrêmes seront plus récurrents, ces pourcentages pourront passer à +40% et -40%.

Cette modification attendue du régime hydrologique aura de nombreuses conséquences, notamment l'été avec des problèmes d'augmentation de la température des cours d'eau, de qualité, et pour le Rhône de refroidissement des centrales nucléaires. Elles auront également un impact sur les épisodes de crues, qui deviennent d'ores et déjà de plus en plus conséquents.

Réflexion sur la période de retour des crues de l'Arve

M. SADDIER pointe le décalage entre la qualification de la crue de novembre 2023 côté Suisse (débit annoncé de 1 010 m3/s, avec une période de retour de 130 à 180 ans) et côté français (période de retour 50 ans, annoncée par Vigicrues).

Il interpelle le représentant du canton de Genève sur ce sujet. **H. FAUVAIN** reconnait les discordances de discours entre les deux pays et insiste sur la nécessité d'harmoniser les approches. Il confirme que l'appareillage en place à Genève ne permet pas de mesurer un débit supérieur à 1 000 m3/s : la valeur de 1 010 m3/s est extrapolée. La période de retour tri-centennale annoncée dans la presse n'est pas validée par les autorités genevoises. Ce qui est certain, c'est que la crue dite « de référence » à Genève depuis 1904 a été dépassée deux fois cette année.

M. SADDIER s'interroge sur la qualification des crues de 2015 et de 2023 en matière de période de retour. Chaque crue est plus importante que la précédente (pour exemple, le niveau au pont de Bellecombe était 10 cm plus haut en novembre 2023 qu'en 2015). En novembre dernier, c'est la première fois que la circulation sur les ponts de l'Arve a été fermée. Et pourtant, la période de retour de la crue est faible – d'après Vigicrues : cinquantennale.

M. SADDIER informe les membres de la CLE qu'une mission interministérielle va très prochainement programmer un déplacement en Haute-Savoie, avec comme objectif d'expertiser le montant de la participation de l'Etat aux dégâts causés par les crues de novembre dernier et déclarés par les collectivités. Si la période de retour de la crue est inférieure à la centennale, l'Etat risque de se désengager.
Il est essentiel que le territoire se mobilise. **M. SADDIER** demande son appui au Président du SM3A pour fournir des éléments chiffrés argumentés et cohérents avec les données suisses. Il ne fait aucun doute que le Département et le SM3A seront auditionnés par la mission interministérielle.

B. FOREL partage le point de vue de **M. SADDIER**. Ces crues exceptionnelles interrogent également sur les objectifs de protection des systèmes d'endiguement mis en place par le SM3A : les dernières crues sont proches des limites pour lesquels ils ont été conçus.
Il revient sur la notion de période de retour. Il devient très difficile de se positionner sur des occurrences d'événement, car celles-ci sont calculées par rapport à une période où les conséquences du réchauffement climatique ne se faisaient pas encore sentir. Une crue que l'on peut qualifier d'exceptionnelle comme celle que nous avons connue en novembre 2023 va devenir « moins » exceptionnelle dans les décennies à venir, du fait de la modification du climat. Plutôt que de s'attacher à la période de retour, il parait plus intéressant de raisonner en débit.

M. SADDIER remercie les participants pour leur présence et les invite à partager le verre de l'amitié.

Fin de la séance à 18h

Le Président de la CLE

Martial SADDIER

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny
Tél. : 04 50 25 60 14 - sage@sm3a.com